

MAXULA PLACEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2024

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « Maxula Placement SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2024, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.296.980, un actif net de D : 14.261.626 et un bénéfice de la période de D : 231.566.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2024, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410

« Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « Maxula Placement SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2024, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les emplois en titres émis par la « BNA », représentent à la clôture de la période 10,48% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Les dépôts à vue et les disponibilités représentent à la clôture de la période, 20,22% du total des actifs, se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 28 Octobre 2024

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2024

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2024	30/09/2023	Année 2023
Portefeuille-titres	4	7 530 857	7 518 743	7 701 801
Obligations et valeurs assimilées		6 833 787	7 483 236	7 665 954
Tires des Organismes de Placement Collectif		697 070	35 507	35 847
Placements monétaires et disponibilités		6 757 516	3 190 489	4 479 535
Placements monétaires	5	6 757 516	3 190 470	4 479 525
Disponibilités		0	19	10
Créances d'exploitation	6	8 597	52	22 132
		14 296 971	10 709 284	12 203 468
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	33 965	26 585	31 144
Autres créditeurs divers	8	1 389	58 024	1 708
		35 354	84 609	32 852
ACTIF NET				
Capital	9	13 629 363	10 197 366	11 505 145
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		0	17	19
Sommes distribuables de la période		632 219	427 292	665 452
ACTIF NET		14 261 582	10 624 675	12 170 616
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 296 936	10 709 284	12 203 468

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	109 720	338 013	113 653	336 053	450 384
Revenus des obligations et valeurs assimilées		109 720	331 350	113 653	336 053	450 384
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	6 663	-	-	-
Revenus des placements monétaires	11	7 965	24 728	12 616	32 599	38 521
Revenus des prises en pensions	12	138 064	404 244	67 582	397 501	524 840
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		255 749	766 985	193 851	766 153	1 013 745
Charges de gestion des placements	13	(33 966)	(99 756)	(26 585)	(102 179)	(133 323)
REVENU NET DES PLACEMENTS		221 783	667 229	167 266	663 974	880 422
Autres charges	14	(4 355)	(12 938)	(3 415)	(13 165)	(17 190)
Contribution Sociale de Solidarité		-	(400)	-	(400)	(400)
RESULTAT D'EXPLOITATION		217 428	653 890	163 851	650 409	862 832
Régularisation du résultat d'exploitation		(13 813)	(21 671)	510	(223 117)	(197 380)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		203 614	632 219	164 361	427 292	665 452
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		13 813	21 671	(510)	223 117	197 380
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		13 938	(40 925)	4 021	(18 563)	(14 337)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		200	55 850	200	31 650	31 650
RESULTAT DE LA PERIODE		231 566	668 816	168 072	663 496	880 145

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Période du 01/07 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2024</i>	<i>Période du 01/07 au 30/09/2023</i>	<i>Période du 01/01 au 30/09/2023</i>	<i>Année 2023</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	231 566	668 816	168 072	663 496	880 145
Résultat d'exploitation	217 428	653 890	163 851	650 409	862 832
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	13 938	(40 925)	4 021	(18 563)	(14 337)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	200	55 850	200	31 650	31 650
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(693 965)	-	(1 036 731)	(1 036 731)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(15 853)	2 116 159	780 604	306 651	1 635 943
Souscriptions					
- Capital	5 058 588	32 017 273	22 183 494	87 263 718	94 267 401
- Régularisation des sommes non distribuables	1 846	5 901	17 907	54 679	63 077
- Régularisation des sommes distribuables	187 542	1 719 827	728 722	3 387 428	3 717 328
Rachats					
- Capital	(5 059 809)	(29 906 272)	(21 403 760)	(87 356 384)	(93 057 462)
- Régularisation des sommes non distribuables	(2 665)	(7 610)	(17 548)	(56 829)	(64 279)
- Régularisation des sommes distribuables	(201 355)	(1 712 960)	(728 211)	(2 985 961)	(3 290 122)
- Droits de sortie					
VARIATION DE L'ACTIF NET	215 713	2 091 010	948 676	(66 584)	1 479 357
ACTIF NET					
En début de période	14 045 913	12 170 616	9 675 999	10 691 259	10 691 259
En fin de période	14 261 626	14 261 626	10 624 675	10 624 675	12 170 616
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	133 832	113 073	92 579	101 165	101 165
En fin de période	133 820	133 820	100 253	100 253	113 073
VALEUR LIQUIDATIVE	106,573	106,573	105,979	105,979	107,635
TAUX DE RENDEMENT	1,54%	4,48%	1,40%	4,14%	5,70%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2024

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA PLACEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 28 décembre 2009 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 30 décembre 2008.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA PLACEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA PLACEMENT SICAV est confiée à la société « MAXULA BOURSE », le dépositaire étant la « BNA ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2024, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2024, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA PLACEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018.

La société « MAXULA PLACEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6-Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique «Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024, à D : ..001 et se détaille comme suit :

Code ISIN		Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées			6 514 633	6 833 787	47,92%
Obligations des sociétés			2 306 283	2 400 470	16,83%
TN0003400405	AMEN BANK 2010	2 000	13 043	13 138	0,09%
TN0003600640	ATB SUBORDONNE 2017	7 000	140 000	146 155	1,02%
TNMA55MMDD46	ATL 2023-1	3 000	240 000	252 118	1,77%
TN4J4VCBM140	ATTIJ LEASING 2022-1	1 500	90 000	90 179	0,63%
TN0001300623	BTE 2011	500	20 000	20 643	0,14%
TNY1F6BOX6F5	CIL 2023-1	1 500	120 000	122 997	0,86%
TNR4CLXNS261	ELWIFACK BANK 2022-2	3 000	240 000	252 708	1,77%
TN0002601045	STB 2010-1	2 000	13 240	13 535	0,09%
TN0002102150	TLF 2021-1	500	20 000	20 719	0,15%
TNXIY8MEDJE3	TLF 2022-2	2 000	160 000	172 101	1,21%
TN99P72UERY9	TLF 2023-1	6 000	480 000	497 426	3,49%
TNMCJHUZPRD0	TLF 2023-2	2 000	200 000	212 489	1,49%
TN4SCYEXIVY5	TLF 2024-1	5 000	500 000	515 915	3,62%
TN0003900263	UIB 2011-1	2 000	70 000	70 348	0,49%
Emprunt National			1 300 000	1 344 824	9,43%
TN0008000895	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2021 TR2 CB	500	50 000	50 347	0,35%
TNHG2VXQ3BG0	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR1 CB	500	50 000	51 921	0,36%
TNQVHB5WZ2K2	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR2 CB	1 500	150 000	153 320	1,08%
TNRGVSC8DE36	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR3 CB	1 000	100 000	100 307	0,70%
TN7PM93UZP50	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2022 TR4 CB	1 500	150 000	160 458	1,13%
TN3C6DVEWM76	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2023 TR1 CB	2 000	200 000	209 656	1,47%

TNUWXR58DVH5	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR1 CB	2 500	250 000	262 263	1,84%
TNX0K9990B08	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR2 CB	2 000	200 000	205 971	1,44%
TNFC807A98F4	Obligations EMPRUNT NATIONAL 2024 TR3 CB	1 500	150 000	150 580	1,06%
Bons du trésor assimilables			2 908 350	3 088 493	21,66%
TN0008000580	BTA 6.3% OCT 2026	1 300	1 259 250	1 355 597	9,51%
TN0008000606	BTA 6.7% AVRIL 2028	1 000	970 700	1 016 384	7,13%
TN0008000622	BTA 6.3% MARS 2026	700	678 400	716 512	5,02%
Titres des Organismes de Placement Collectif			689 142	697 070	4,89%
TNDUQFATMV53	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	4 056	439 177	441 329	3,09%
TN2Z940GC8H0	FCP LEPTIS OBLIGATAIRE	2 465	249 966	255 741	1,79%
Total			7 203 776	7 530 857	52,81%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					52,81%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024 à D : .. et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2024	% Actif net
Dépôt à vue			2 880 614	2 891 512	20,27%
	Banque Nationale Agricole		2 880 614	2 891 512	20,27%
Certificats de dépôt			2 491 394	2 494 001	17,49%
TNNSA9QRYBH8	ATB au 25/10/2024 au taux de 8,99%	1 000 000	994 051	995 241	6,98%
TNW77Z1RVKV8	BNA au 05/10/2024 au taux de 7,99%		998 228	999 291	7,01%
TNXD5WQP3RH4	BNA au 07/10/2024 au taux de 7,99%		499 114	499 469	3,50%
créances sur opérations de pensions livrées			1 370 000	1 372 003	9,62%
	Pension livrée ATB au 25/10/2024 (30 jours) au taux de 8,99%		1 270 000	1 271 903	8,92%
	Pension livrée ATB au 17/10/2024 (20 jours) au taux de 8,99%		100 000	100 100	0,70%
Total général			6 742 008	6 757 516	47,38%
Pourcentage par rapport au total des Actifs					47,29%

Note 6 : Créances d'exploitation

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2024 à D : 8.597, contre D : 52 au 30 septembre 2023 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	8 415	-	21 626
Autres	182	52	506
Total	8 597	52	22 132

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2024 à D : 33.965, contre D : 26.585 au 30 septembre 2023 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Maxula Bourse	22 694	17 763	20 809
Banque Nationale Agricole (dépôt)	6 763	5 293	6 201
Banque Nationale Agricole (distribution)	4 508	3 529	4 134
Total	33 965	26 585	31 144

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2024 à D : 1.389, contre D : 58.024 au 30 septembre 2023 et se détaille

ainsi :

	<u>30/09/2024</u>	<u>30/09/2023</u>	<u>31/12/2023</u>
Solde des souscriptions et rachats de la dernière journée	-	57 000	1 189
Redevance du CMF	1 207	884	190
TCL	182	140	329
Total	1 389	58 024	1 708

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024, se détaillent comme suit :

Capital 31-12-2023

Montant	11 505 145
Nombre de titres	113 073
Nombre d'actionnaires	826

Souscriptions réalisées

Montant	32 017 273
Nombre de titres émis	314 667
Nombre d'actionnaires nouveaux	176

Rachats effectués

Montant	(29 906 272)
Nombre de titres rachetés	(293 920)
Nombre d'actionnaires sortants	(223)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(40 925)
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	55 850
Régularisation des sommes non distribuables	(1 708)

Capital au 30-09-2024

Montant	13 629 363
Nombre de titres	133 820
Nombre d'actionnaires	779

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : . pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2024, contre D : . à l'issue de la même période close le 30 septembre 2023, et se détaillent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	56 385	151 632	40 765	118 363	162 507
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	53 335	179 718	72 888	217 690	287 877
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectifs</u>					
<i>Revenus des titres OPCVM</i>					
-					
- Dividendes	-	6 663	-	-	-
TOTAL	109 720	338 013	113 653	336 053	450 384

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2024 à D : ., contre D : . à l'issue de la même période close le 30 septembre 2023, il représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue et certificats de dépôt et se détaille comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Intérêts des dépôts à vue	4 121	16 087	12 616	26 487	31 811
Intérêts des certificats de dépôt	3 844	8 641	-	6 112	6 710
TOTAL	7 965	24 728	12 616	32 599	38 521

Note 12 : Revenus des prises en pension

Les Intérêts au titre des opérations de prises en pension s'analysent comme suit :

	du 01/07 au 30/09/2024	du 01/01 au 30/09/2024	du 01/07 au 30/09/2023	du 01/01 au 30/09/2023	Année 2023
Intérêts des pensions livrées	138 064	404 244	67 582	397 501	524 840
TOTAL	138 064	404 244	67 582	397 501	524 840

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2024 à D : 99.756, contre D : 102.179 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2023, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
Commission de gestion	22 694	66 652	17 763	68 271	89 080
Commission de dépôt	6 763	19 862	5 293	20 345	26 546
Commission de distribution	4 509	13 242	3 529	13 563	17 697
Total	33 966	99 756	26 585	102 179	133 323

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 1er juillet au 30 septembre 2024 à D : 12.938, contre D : 13.165 à l'issue de la même période close le 30 septembre 2023, et se détaille comme suit :

	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2024</u>	<u>du 01/07</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>du 01/01</u> <u>au</u> <u>30/09/2023</u>	<u>Année</u> <u>2023</u>
Redevance du CMF	3 783	11 109	2 961	11 379	14 847
TCL	571	1 824	451	1 780	2 335
Autres	2	6	3	6	8
Total	4 355	12 938	3 415	13 165	17 190

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, des distributeurs et du dépositaire

La gestion et la distribution de la MAXULA PLACEMENT-SICAV est confiée à la Société "MAXULA BOURSE". Celle - ci est chargée des choix des placements, de la gestion administrative et comptable de la société et la commercialisation de ses titres. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle de 0,6% T.T.C calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, elle perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure aussi la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,15% H.T calculée sur la base de l'actif net quotidien.